

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 35*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

**ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :**

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. LEMTIRI Kacem.

---

**O B J E T**

**N°19**

**FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

**PROLONGATION DU PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE À COURT TERME – VENTE  
DIVERS PATRIMOINE ET TERRAIN NADAUD**

*.../...*

## RAPPORT DU MAIRE

Par délibération n°20230609-06 du Conseil municipal du 9 juin 2023, il a été décidé de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 1 292 360 €, arrondi au millier à 1 292 000 €, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée de 3 mois.

Ce placement a été prolongé plusieurs fois, par délibération n°20230629-12 du Conseil municipal du 29 juin 2023 pour une durée de 4 mois, puis par délibération n°20231221-24 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour une durée de 3 mois, puis par délibération n°20240418-18 du Conseil municipal du 18 avril 2024 pour une durée de 3 mois et par délibération n°20240627-11 du Conseil municipal du 27 juin 2024 pour une durée de 3 mois.

Afin de continuer à bénéficier de celui-ci, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prolonger la durée du placement pendant 3 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

### **Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :**

- de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 1 292 360 €, arrondi au millier à 1 292 000 € afin de respecter les règles. Ces fonds sont issus de la vente du terrain Nadaud pour 1 200 000 €, autorisée par délibération n°20191009-19 en date du 09 octobre 2019, et l'acte du 24 février 2021.

Et de la vente du proxibus par délibération n° 20211209-15 pour 78 860 € en date du 09 décembre 2021 cédé le 16 décembre 2021, de la vente de neufs véhicules pour 13 500 €, par décisions n°20210109, 20210110 et 20210111 du 04 octobre 2021, vendus en date du 13 octobre 2021 ;

- de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), le capital étant et garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales s'établissent à ce jour à 3,20% (à titre indicatif, sous réserve de la date effective de signature du contrat);

- de fixer la durée du placement à trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Cependant, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **18 OCT. 2024**

Affiché le **18 OCT. 2024**



Nicolas BOUCHE

Maire  
Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Kacem LEMTIRI

Secrétaire de Séance

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20241017_19
Objet :	<b>Prolongation du placement de fonds sur un compte à court terme ? Vente divers patrimoine et terrain Nadaud</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	930 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 20241017_19 court terme patrimoine Nadaud.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	404.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2024 à 10h10min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2024 à 10h10min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2024 à 10h10min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2024 à 10h20min03s	Reçu par le MI le 2024-10-18